



Dégat des eaux et paiement du loyer

Par **Perrine75**, le **31/07/2009** à **12:58**

Bonjour,
Suite à un important dégat des eaux (chute du chauffe eau dans l'appartement du dessus), l'électricité et l'eau sont coupées dans mon appartement depuis 3 semaines. Je ne peux donc plus y habiter, les travaux peuvent selon les experts prendre plusieurs semaines.
Mon propriétaire me demande cependant de continuer à m'acquitter du loyer.
Quels sont mes droits dans ce cas particulier?
Les assurances se renvoient la balle, et aucune ne veut prendre en charge le loyer.
Merci pour votre aide.